



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LISLE-SUR-TARN

SEANCE DU 9 juin 2026

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mille vingt six

Le 9 juin à 19h00,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lisle-sur-Tarn, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lisle-sur-Tarn, sous la présidence de Mme CATHALA Sylvie, vice-présidente

Date de convocation et d'affichage : 2 juin 2026

Présents :

- Membres élus : CATHALA Sylvie, ALARY Isabelle, POUPONNEAU Francis, DARGET Catherine, LAMBERTO Marie-Claude, PUJOLAR Théo, COUCHET Michelle,
- Membres nommés : PRADELLES Stéphanie, ROCHE Benoit, COURBATIEU Thérèse, TERRAL Michel, BERTUCCELLI Isabelle, BLANCHARD Nadine, GOURIOU Marie-Hélène, MORCILLO Mariane

Procurations :

- ROQUES François donne pouvoir à CATHALA Sylvie,

Absente, excusée : LHERM Maryline

Secrétaire : GOURIOU Marie-Hélène

14-2026

Compte de gestion 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration entend, débat et arrête chaque année le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal.

Le compte de gestion 2025 relatif au Centre Communal d'Action Sociale est identique à ceux du compte administratif 2025, Madame la Présidente propose au conseil d'administration d'arrêter ledit compte.

Il est donc demandé au conseil d'administration :

- D'approuver le compte de gestion 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.
- De dire que le compte administratif 2025 est conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 12 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie- Hélène GOURIOU



9 / La Présidente,

Maryline LHERM

C.C.A.S.
Mairie de Lisle sur Tarn
La Vice-Présidente,

Sylvie CATHALA

